



Projet d'arrêté fixant les dates d'ouverture, de clôture et les modalités de la chasse pour la campagne 2025-2026 dans le département de la Haute-Vienne

MOTIFS DE LA DÉCISION

Les dates d'ouverture, de clôture et les modalités de la chasse sont fixées chaque année par arrêté du préfet de département. Pour la campagne 2025-2026, dans le département de la Haute-Vienne, la période d'ouverture générale de la chasse est fixée du 14 septembre 2025 au 28 février 2026 inclus. Certaines espèces peuvent être chassées avant et après la période d'ouverture générale de la chasse sous réserve de conditions spécifiques.

Les dates d'ouverture et de fermeture pour le gibier et d'eau et oiseaux de passage sont fixées par le ministre en charge de la chasse.

Aucune observation n'a été faite sur ce projet d'arrêté lors de la mise à la consultation du public du 1^{er} avril au 21 avril 2025 inclus.

Aussi, il n'est pas proposé de modification du projet d'arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture, de clôture et les modalités de la chasse pour la campagne 2025-2026 dans le département de la Haute-Vienne en vue de la présentation à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) du 13 mai 2025.